

# SURÉLEVATION EN COPROPRIÉTÉ : MAÎTRISER LES ASPECTS JURIDIQUES

---

## Organisation

Cette formation est dispensée sur **1 journée de 7 heures (9h - 17h)** pour un effectif de 3 à 15 participants.

Dates des sessions consultable sur le site [bcompetences.com](http://bcompetences.com)

## Objectif

Identifier les leviers juridiques pour surélever un immeuble en copropriété et financer les travaux du bâtiment

## Formateur

Julien BAUMGARTNER, avocat pour le Cabinet JBR AVOCATS

## Public et prérequis

Tout professionnel du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction.

Avoir déjà exercé dans le domaine du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie, et de la construction.

## Tarifs

Tarif Session en présentiel ou à distance : **1 060 € HT**

**Pour connaître le tarif réservé aux abonnés contactez nous [formations@bcompetences.com](mailto:formations@bcompetences.com)**

---

## Contenu de la formation

La surélévation d'immeubles existants en copropriété, en permettant la création de nouveaux logements dans les villes aux tissus urbains denses, est une réponse à la Zéro Artificialisation Nette et plus largement à la nécessaire sobriété foncière.

De plus, cette solution permet aux copropriétés et propriétaires de diminuer leurs charges, de financer la rénovation énergétique des immeubles tout en percevant un gain financier par la vente de leurs droits à construire de surélévation.

Cette formation d'une journée vise à maîtriser le cadre juridique de la surélévation en copropriété, les acteurs clés et les étapes spécifiques à respecter pour ce type de projets.

## Comprendre le droit de la surélévation et la loi du 10 juillet 1965

- Qu'est-ce que le droit de surélévation ?
- A qui appartient-il ? La titularité du droit de surélévation
- Cession du droit de surélévation et évaluation sa contrepartie
- La validation du projet et le dossier juridique
- La mise en œuvre de la surélévation
- Exemple de protocoles d'accord

## Réaliser des travaux en copropriété : acteurs et étapes clés

- Cadre juridique du droit de la copropriété
- Les instances de la copropriété : fonctionnement et interactions
- Les 3 cas possibles : surélévation par la copropriété, par un des copropriétaires, par un tiers promoteur
- Les différents types de travaux
- Déroulement de la mise en œuvre jusqu'à la réception
- Le référé-préventif
- La responsabilité des différents acteurs
- Exemples concrets d'un projet de surélévation ayant échoué en raison d'une mauvaise gestion du dossier juridique pour chaque cas de surélévation possible

**MISE EN SITUATION** : pour faciliter l'appropriation des notions juridiques, la formation sera organisée autour d'un cas pratique d'une surélévation par un tiers promoteur. Chaque point sera illustré autour de ce cas concret, et les participants seront invités à identifier ensemble la bonne démarche à adopter et les points de vigilance risquant de faire échouer le projet aux différentes étapes.

### **A noter**

Pour une formation complète sur les enjeux et étapes d'une surélévation en copropriété, nous vous recommandons aussi les formations :

- Financer les travaux de surélévation et rénovation en copropriété
- Appréhender la dimension technique de la surélévation : faisabilité structurelle et solutions constructives

---

## **Modalités pédagogiques**

Cette formation est dispensée en **présentiel** ou en **distanciel** (zoom ou équivalent) ou en **hybride** (un groupe de stagiaires en présentiel et un groupe en distanciel en simultané).

Une approche **théorique** et **méthodologique** à travers de **cas pratiques ou ateliers ou exercices, de mise en situation** par des jeux d'acteurs et **partage des compétences** par **des échanges** entre stagiaires et formatrices/formateurs.

## **Supports pédagogiques**

Les **supports** sont envoyés par **mail** ou accessible les **espaces apprenant** sous format PDF avant ou pendant la formation.

*Des documents supplémentaires pourront être transmis par la formatrice ou le formateur lors de la formation.*

## **Evaluation des compétences**

Avant chaque formation, il est demandé aux stagiaires de remplir une **fiche des recueils et des attentes**, ainsi qu'un **questionnaire d'auto-évaluation**, disponible sur l'espace apprenant

Au début de la formation, un **tour de table** est prévu pour reformuler les attentes des stagiaires

A l'issue de la formation, les stagiaires devront répondre à **une évaluation sous forme de QCM**, ou ils seront évalués à partir d'une **grille de compétences** lors de la réalisation d'un cas pratique, ce qui nous permettra de nous assurer la **bonne acquisition des compétences**.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux de formation sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter **Clarisse PUL** ou **Isabelle BIANCHI**, par mail : [formations@bcompetences.com](mailto:formations@bcompetences.com), par téléphone : 01 86 95 72 10.

*Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.*

## Lieu

### Paris 2ème

Salle adaptée à la formation. L'adresse est communiquée au moment de l'envoi de la convocation (J-15)

---

Toutes participations à nos formations doivent **être contractées par une convention de formations**.

**Les demandes d'inscription** se font soit en ligne via notre site internet **bcompetences.com** soit en contactant **Clarisse PUL** (assistante formations) par mail à l'adresse **formations@bcompetences.com**

***Possibilités d'inscription sous réserve de places disponible, jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.***